



PRIÈRE

DIX HEURES

M. GERRARD propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 208 — *Loi modifiant la Loi électorale/The Elections Amendment Act.*

Il s'élève un débat.

MM. GERRARD, SWAN, DERKACH, MARTINDALE et LAMOUREUX ainsi que M^{me} MARCELINO et M. FAURSCHOU interviennent. M. REID exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. MAGUIRE présente la proposition suivante :

Proposition n° 7 : ACIM et les bénéfices liés au commerce interprovincial de la viande et des produits carnés

Attendu :

que les gouvernements de la Colombie-Britannique et de l'Alberta ont signé l'Accord sur le commerce, l'investissement et la mobilité de la main-d'œuvre (ACIM) afin de réduire les obstacles au commerce;

qu'il existe des obstacles interprovinciaux au commerce qui nuisent aux entreprises et aux travailleurs manitobains qui désirent profiter des avantages liés à l'augmentation du commerce avec les autres provinces, notamment les marchés lucratifs de la Colombie-Britannique et de l'Alberta;

que l'augmentation du commerce avec la Colombie-Britannique et l'Alberta profiterait à l'économie de notre province ainsi qu'à nos entreprises et à nos travailleurs;

que certains secteurs, tels que le secteur de la viande et des produits carnés, sont aujourd'hui confrontés à des défis de taille liés au commerce;

que le secteur de la viande et des produits carnés manitobains mérite d'avoir accès au maximum de marchés possibles pour commercialiser ses produits, ce qui contribuerait à combler les lacunes du gouvernement néo-démocrate face à ce secteur;

que la viande et les produits carnés ayant fait l'objet d'une inspection fédérale peuvent être vendus dans toutes les provinces;

que les établissements de traitement de la viande assujettis à l'inspection provinciale ne peuvent vendre leurs produits qu'au Manitoba;

que les restrictions régissant la vente des produits carnés au Manitoba n'est qu'un exemple parmi d'autres qui démontre que les obstacles interprovinciaux au commerce pénalisent les entreprises et les travailleurs manitobains,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba demande au gouvernement provincial d'envisager d'adhérer à l'Accord sur le commerce, l'investissement et la mobilité de la main-d'œuvre afin d'accroître les occasions d'affaires pour toutes les entreprises manitobaines, y compris les producteurs de viande et de produits carnés.

Il s'élève un débat.

M. MAGUIRE, M. le *ministre* RONDEAU, M. EICHLER, M^{me} la *ministre* MELNICK ainsi que MM. NEVAKSHONOFF et DERKACH interviennent. M. MALOWAY exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

Conformément au paragraphe 31(9) du *Règlement*, le leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur l'âge de protection sera examinée le jeudi 22 octobre 2007.

L'Assemblée convient à l'unanimité de ne pas procéder, le jeudi 22 octobre 2007, à l'examen de la proposition émanant des députés qui vient d'être présentée conformément au paragraphe 31(9) du *Règlement*.

Conformément au paragraphe 31(9) du *Règlement*, le leader de l'opposition à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur le coût des facteurs de production agricole sera examinée le jeudi 22 octobre 2007.

TREIZE HEURES TRENTE

Présentation et lecture de pétitions :

M. HAWRANIK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que les ministres de la Conservation et de la Justice envisagent de prendre sans délai des mesures visant à faire lever le barrage routier et à redonner aux propriétaires de chalets et de maisons l'accès à leur propriété et que le ministre de la Conservation envisage de verser des indemnités aux propriétaires qui n'ont pas pu accéder à leur propriété en raison du barrage et dont les propriétés ont par conséquent subi des dommages. (B. Goertzen, L. Goertzen, I. Saber et autres)

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de la Santé envisage la construction d'un centre de santé qui comprendra une salle d'urgence et qui desservira Neepawa, Minnedosa et les environs et qu'elle envisage de maintenir les services de soins de santé offerts dans cette région en collaborant avec les médecins et l'Office régional de la santé d'Assiniboine dans ce dossier. (D. Kasprick, E. Kasprick, J. Birch et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre et son gouvernement à reconnaître l'importance de l'immigration pour notre province en améliorant et en renforçant le programme Candidats du Manitoba. (R. Reyes, A. Gonzales, J. Alfonso et autres)

M. MARTINDALE, *président du Comité permanent du développement social et économique*, présente le premier rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le mercredi 17 octobre 2007, à 18 heures, dans la salle 255 du palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 3 — *Loi sur la stratégie « Enfants en santé Manitoba »/The Healthy Child Manitoba Act*;
- projet de loi 13 — *Loi sur les produits agricoles biologiques/The Organic Agricultural Products Act*;
- projet de loi 16 — *Loi sur les jours fériés (modification de diverses dispositions législatives)/The Statutory Holidays Act (Various Acts Amended)*;
- projet de loi 18 — *Loi sur la protection de la santé des forêts/The Forest Health Protection Act*.

Composition du Comité :

- M^{me} la ministre ALLAN;
- M^{me} BRAUN;
- M. DEWAR;
- M^{me} la ministre IRVIN-ROSS;
- M. MARTINDALE;
- M. SWAN;
- M. le ministre STRUTHERS;
- M. EICHLER;
- M. FAURSCHOU;
- M. GOERTZEN;
- M^{me} TAILLIEU.

Le Comité a élu :

- M. MARTINDALE à la présidence;
- M^{me} BRAUN à la vice-présidence.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu cinq exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 3 — *Loi sur la stratégie « Enfants en santé Manitoba »/The Healthy Child Manitoba Act* :

D ^r Fraser Mustard	The Founders' Network
Doraine Wachniak	Particulière
Trish Ward	Child Coalitions
Strini Reddy	Early Childhood Development Advisory Committee
Mark Gray	Manitoba Institute of Child Health

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 13 — *Loi sur les produits agricoles biologiques/The Organic Agricultural Products Act* :

Mel Groening	Particulier
--------------	-------------

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 16 — *Loi sur les jours fériés (modification de diverses dispositions législatives)/The Statutory Holidays Act (Various Acts Amended)* :

Shannon Martin	Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
----------------	--

Exposé écrit :

Avec le consentement de l'Assemblée, le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 3 — *Loi sur la stratégie « Enfants en santé Manitoba »/The Healthy Child Manitoba Act* :

D ^r Fraser Mustard	The Founders' Network
-------------------------------	-----------------------

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N^o 3) — *Loi sur la stratégie « Enfants en santé Manitoba »/The Healthy Child Manitoba Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 13) — *Loi sur les produits agricoles biologiques/The Organic Agricultural Products Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 16) — *Loi sur les jours fériés (modification de diverses dispositions législatives)/The Statutory Holidays Act (Various Acts Amended)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

Il est proposé que l'article 1 du projet de loi soit amendé par substitution, à l'alinéa a.1), de ce qui suit :

a.1) le jour de Louis Riel (le troisième lundi de février);

Il est proposé que le point 2.1 figurant à l'article 2 du projet de loi soit amendé par substitution, au passage qui suit « de février, », de « appelé « jour de Louis Riel ». ».

Il est proposé que l'article 3 du projet de loi soit amendé par substitution, à « le troisième lundi de février, », de « le jour de Louis Riel (le troisième lundi de février), ».

(N° 18) — *Loi sur la protection de la santé des forêts/The Forest Health Protection Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M. MARTINDALE, le rapport du Comité est déposé.

M^{me} la *ministre* MELNICK dépose :

le rapport annuel des Districts de conservation du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2007;

(Document parlementaire n° 105)

le rapport annuel de la Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2007.

(Document parlementaire n° 106)

M. le *ministre* SELINGER dépose :

le rapport annuel de l'Office de financement des organismes de service spécial pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2007;

(Document parlementaire n° 107)

le rapport actuariel de la Caisse d'assurance collective de la fonction publique pour la période qui s'est terminée le 31 décembre 2006;

(Document parlementaire n° 108)

le rapport que prévoit l'article 20 de la *Loi sur les officiers publics* et daté du 18 octobre 2007.

(Document parlementaire n° 109)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. ALTEMEYER, M^{mes} MITCHELSON, BLADY et ROWAT ainsi que M. SARAN font des déclarations de député.

Conformément à l'article 27 du *Règlement*, M. PEDERSEN formule un grief.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* MACKINTOSH voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 21 — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation et de rénovation (fonds destiné à la revitalisation des logements)/The Housing and Renewal Corporation Amendment Act (Fund for Housing Revitalization)*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. FAURSCHOU pour la reprise du débat.

MM. LAMOUREUX et MCFADYEN, M^{mes} MITCHELSON et TAILLIEU ainsi que MM. BOROTSIK, DERKACH, CALDWELL et FAURSCHOU (avec le consentement de l'Assemblée) interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} la *ministre* OSWALD voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 22 — *Loi modifiant la Loi médicale/The Medical Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

L'Assemblée refuse le droit de parole à M. HAWRANIK pour la reprise du débat.

MM. GOERTZEN et LAMOUREUX interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SELINGER voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 7 — *Loi modifiant la Loi sur les assurances/The Insurance Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

Jeudi 18 octobre 2007

M. FAURSCHOU intervient. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une deuxième fois et renvoyé en comité.

La séance est levée à 16 h 58, et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

George Hickey